Ittestation éussite

à l'examen certifié par l'AMF en application de l'article 313-7-3 de son règlement général

CONNAISSANCES RÉGLEMENTAIRES MINIMALES À ACQUÉRIR POUR EXERCER LES FONCTIONS DÉCRITES AU II DE L'ARTICLE 313-7-1 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

BÄRCHEN est un organisme de formation indépendant dont l'examen a été certifié par l'Autorité des marchés financiers (AMF) en application de l'article 313-7-3 de son règlement général sous le numéro C3, le 19 mars 2010

Les données relatives à cette certification ont fait l'obiet d'une déclaration enregistrée sous le dossier 1396778 auprès de la CNIL en date du 12 novembre 2009

Pour toute demande concernant cet examen (demande de confirmation des résultats, émission d'un certificat papier, etc.) s'adresser à :

BÄRCHEN - Examen AMF 29, rue de Trévise 75009 - Paris Tél: +33 (0)1 40 33 71 28 Mél: examen-amf@barchen.fr

Bärchen

compétences en finance

Je, soussigné Éric Normand, agissant en qualité de Directeur, au nom et pour le compte de Bärchen, atteste que

Monsieur Jonathan Attia Né(e) le 16 1 8 1 1979 à Créteil

N° du candidat 13ATTIO376 N° de la session d'examen BAMFC21082013

a réussi le 21 / 8 / 2013

l'examen de Certification Professionnelle des acteurs de marchés

en obtenant les notes suivantes sur les 12 thèmes visés :

PARTIE N° 1						PARTIE N°2
P1 C	13 /13	P5 A	3 /3	P9 A	2 /2	12 /12
P2 A	4 /4	P6 A	15 /15	P9 C	5 /5	TOTAL GLOBAL
P2 C	2 /2	P6 C	4 /4	P10 C	3 /3	% A: 100 % C: 100
P3 A	3 /3	P7C	16 / 16	P11 C	2 /2	100 /100
P4 A	2 /2	P8 C	8 /8	P12 C	6 /6	

Eric NORMAND Directeur



29, rue de Trévise 75009 PARIS - FRANCE N° en registrement – 11 75 39 16975 SIRET - 47916313100036 www.barchen.fr